



Aujourd’hui le 4 juin, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 52 143 cas confirmés de personnes infectées au Québec, 1 076 personnes sont hospitalisées, 146 personnes sont aux soins intensifs et 4 885 personnes sont malheureusement décédées (26 nouveaux décès ont été enregistrés, auxquels s'ajoutent 65 décès survenus avant le 28 mai 2020).

Lors d’un point de presse, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre déléguée à l’Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Isabelle Charest, et du directeur national de la santé publique, D^r Horacio Arruda, a indiqué que les données sur les hospitalisations et le nombre de nouveaux cas sont encourageantes, mais a déploré un certain relâchement au niveau du respect des mesures sanitaires. Il a invité les Québécois à la prudence et a rappelé le danger d’un retour en arrière.

Quant à la situation du dépistage, il a indiqué que plus de 12 000 tests avaient été effectués malgré une capacité entre 14 000 et 16 000 tests par jour. Il a réitéré l’importance pour les gens de se faire tester en présence de doute de contamination.

Concernant le site de recrutement pour la formation de préposés aux bénéficiaires, il a indiqué que plus de 79 000 personnes avaient soumis leur candidature. Il a indiqué que des questionnaires seront envoyés prochainement aux personnes intéressées et que des entrevues seront effectuées par des employés de l’État. Il a indiqué qu’un engagement d’une durée de service minimum pourrait être exigé. Il a confirmé le maintien de la date du 15 juin pour le début de la formation. Quant aux craintes soulevées par les résidences privées, il a indiqué que le gouvernement avait mis en place des primes et qu’il continuerait d’aider.

Sur la question des corrections de chiffres relatifs au nombre de décès, il a indiqué que le gouvernement travaillait à corriger les lacunes du système et qu’il serait bientôt complètement informatisé.

Enfin, le premier ministre a abordé la question des critiques soulevées sur le projet de loi visant l’accélération de 202 projets d’infrastructures, il a indiqué que l’objectif était la réduction des délais et la relance de l’économie.

REPRISE PROGRESSIVE DES SPORTS D'ÉQUIPE À COMPTER DU 8 JUIN

Le premier ministre et la ministre déléguée à l'Éducation ont annoncé une nouvelle phase de reprise des activités extérieures de sport, de loisir et de plein air. Ils ont annoncé qu'à compter du 8 juin, **les sports d'équipe comme le soccer, le baseball ou le hockey pourront reprendre sous la forme d'entraînements extérieurs** s'ils respectent les directives de la Direction générale de la santé publique.

Cette reprise est autorisée grâce à la collaboration des fédérations sportives qui mettront à la disposition des sportifs et de leurs membres des guides de reprise des activités.

Concernant la **reprise des matchs pour les sports d'équipe, ils pourraient reprendre à la fin du mois de juin sous réserve de l'approbation**, par la Direction générale de la santé publique, des guides préparés par les fédérations sportives. Évidemment, plusieurs adaptations devront être faites afin que la pratique des sports d'équipe permette à tous de demeurer en sécurité.

Déjà, Soccer Québec, Baseball Québec, Hockey Québec et plusieurs autres fédérations sportives ont préparé des protocoles de reprise qui seront analysés par la Direction générale de la santé publique. Par ailleurs, le gouvernement confirme aussi que **les activités extérieures autorisées pourront être pratiquées dans des piscines extérieures publiques et privées ouvertes au public, des modules de jeux ou en utilisant des appareils d'entraînement extérieurs, mis à la disposition du public**.

Le gouvernement annonce également que **les activités supervisées et guidées seront également permises à nouveau**, comme les entraînements supervisés pour les sports individuels et les sorties en plein air guidées. Cette phase de réouverture permet également la tenue de compétitions locales qui se tiennent à l'extérieur pour les sports individuels à condition qu'elles permettent le respect d'une distanciation physique de deux mètres entre les personnes. À ce sujet, la Santé publique souhaite rappeler que les déplacements non essentiels d'une région à l'autre demeurent non recommandés.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

COVID-19 : RÉOUVERTURES DES PISCINES ET AIRES DE JEUX

Source : La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Le 30 mai dernier, le gouvernement a [annoncé](#) qu'il permettait la réouverture des jeux d'eau, pataugeoires et piscines extérieures ainsi que d'autres types de modules de jeux situés dans les parcs publics dans le but d'offrir aux citoyens la possibilité de se rafraîchir. Notez que l'ouverture des installations intérieures n'est pas encore autorisée.

En réponse à cette annonce, l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) a publié un [Guide de réouverture progressive des installations aquatiques en contexte de COVID-19](#) en collaboration avec divers intervenants du milieu. Ce guide a pour but d'outiller les propriétaires, gestionnaires et opérateurs d'installations aquatiques dans le processus de réouverture, qui est rendu plus complexe en raison des nouvelles directives émises par le gouvernement et la Santé publique.

Si elles choisissent d'ouvrir les modules de jeu, pataugeoires et piscines extérieures sur leur territoire, les municipalités devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public et de leurs employés dans leurs installations.

En premier lieu, comme c'est le cas pour la relance de l'ensemble des activités, les municipalités doivent respecter les balises dictées par la Santé publique, ainsi que celles recommandées par l'ARAQ dans son nouveau [guide](#). En effet, chaque propriétaire ou opérateur d'installations aquatiques doit élaborer son propre plan de réouverture.

De plus, il sera important de prendre le temps nécessaire pour bien préparer l'ouverture des installations avant d'y accueillir le public. En effet, l'aménagement des lieux et la formation des employés et des sauveteurs en ce qui a trait aux nouvelles normes sont des étapes essentielles qu'il ne faut absolument pas négliger. De nouveaux protocoles doivent être élaborés entre autres pour le contrôle de la qualité de l'eau, le nettoyage et la désinfection des installations.

Pour les usagers, de nouveaux règlements doivent aussi être mis en place en ce qui a trait notamment à :

- La capacité de baigneurs maximale
- La capacité maximale par vestiaire
- Les points d'entrée et de sortie du site
- Les files d'attente pour les équipements particuliers (ex. plongeurs, glissoires, cordes de Tarzan, etc.)

Aires de jeu

En ce qui concerne les aires de jeu et les équipements de parc tels que les abreuvoirs, les municipalités qui souhaitent en redonner l'accès devront les désinfecter régulièrement et, idéalement, tenir un registre de leurs interventions. La décision d'ouvrir les aires de jeu ou non est l'entière prérogative des municipalités et celles-ci devraient prendre le temps d'évaluer la situation avant de statuer.

Pour toute question par rapport aux piscines, pataugeoires et aires de jeu, n'hésitez pas à [contacter](#) les conseillers en gestion des risques de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ). Ils sont présents pour aider les municipalités membres à naviguer dans le contexte particulier de la pandémie de la COVID-19.

RAPPEL - GESTION DES PLAGES PUBLIQUES MUNICIPALES

Avec l'arrivée du beau temps et le processus de déconfinement en cours, apparaît la question de l'ouverture des plages publiques municipales qui n'ont pas encore été déconfinées. Vous êtes nombreux à vous questionner sur les consignes qui devront être respectées sur les plages publiques et pour la baignade dans un lac ou un bassin d'eau naturelle.

Aussi, la FQM a demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à la Santé publique un avis formel détaillant les consignes pour l'ouverture et la gestion des plages publiques de façon sécuritaire. Dès que nous aurons cet avis, nous le publierons dans notre infolettre. Surveiller nos prochaines parutions.

NOUVEAU SERVICE DE PLACEMENT SIMPLE ET GRATUIT JETRAVAILLE!

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a annoncé aujourd'hui la mise en ligne du nouveau service de placement simple et gratuit Jetravaille!, lequel vise à soutenir la relance graduelle des activités économiques. Ce service permet non seulement aux entreprises de toutes les régions du Québec de faire connaître rapidement leurs besoins en matière de main-d'œuvre, mais aussi aux chercheurs d'emploi de postuler en seulement quelques clics.

Grâce à la géolocalisation et à l'intelligence artificielle, le service Jetravaille! permet une recherche personnalisée et un jumelage optimal entre les entreprises et les personnes à la recherche d'un emploi. Le service est accessible dès maintenant à toutes les entreprises du Québec. Cependant, le traitement des offres des entreprises correspondant aux services et activités prioritaires et des entreprises autorisées à reprendre leurs activités sera privilégié.

Les chercheurs d'emploi peuvent consulter les offres au Québec.ca/jetravaille et créer leur compte utilisateur afin de bénéficier de l'ensemble des fonctions de la plateforme. Les entreprises pourront quant à elles publier leurs offres d'emploi à la même adresse après la validation de leur compte d'entreprise.

Les entreprises peuvent s'inscrire dès aujourd'hui au service de placement Jetravaille!, à l'adresse suivante : Québec.ca/jetravaille. Les personnes à la recherche d'un emploi pourront postuler à partir du 9 juin. La [liste des entreprises](#) correspondant aux services et activités prioritaires et des entreprises autorisées à reprendre leurs activités est accessible sur le site Québec.ca.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

CAPITAL D'INVESTISSEMENT EN SCIENCES DE LA VIE - LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ INVESTIRONT 150 M\$ POUR STIMULER LE SECTEUR DES SCIENCES DE LA VIE

Le gouvernement du Québec, par l'entremise d'Investissement Québec, et le Fonds de solidarité FTQ ont annoncé la mise en place d'une enveloppe totalisant 150 millions de dollars sur cinq ans, soit 75 millions de dollars respectivement, afin d'appuyer la croissance du secteur québécois des sciences de la vie. Cette initiative est issue d'une demande directe des acteurs du milieu.

Cette mesure vise notamment à soutenir : les entreprises québécoises des sciences de la vie, telles que celles du secteur des technologies médicales, les fonds déjà existants, afin de leur permettre d'atteindre une taille optimale, la mise en place d'équipes de gestion et la recherche issue des universités et des centres de recherche publics.

Elle vise également à attirer au Québec des fonds d'envergure internationale spécialisés en sciences de la vie, lesquels soutiendront l'amorçage et la création d'entreprises et agiront en complémentarité avec les autres acteurs du secteur, ainsi qu'à favoriser l'essor d'une expertise en développement clinique.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

GUIDE DU GESTIONNAIRE DE RÉSEAUX CYCLABLES ET D'INFRASTRUCTURES DE VÉLO DE MONTAGNE EN CONTEXTE DE COVID-19 PAR VÉLO QUÉBEC

Vélo Québec a publié le *Guide du gestionnaire de réseaux cyclables et d'infrastructures de vélo de montagne en contexte de COVID-19* disponible [ICI](#). Ce guide ayant trait à la pratique récréative du vélo a pour objectif principal d'outiller les gestionnaires de sites de pratique et d'infrastructures cyclables afin de leur fournir des recommandations pour accompagner la réouverture et le maintien des activités cyclistes extérieures. Les administrateurs de clubs cyclistes y trouveront également des informations utiles.

Le présent guide doit être considéré comme une aide à la gestion des risques et à l'application des directives gouvernementales, notamment celles de la Direction de la santé publique, afin de fournir un cadre sécuritaire aux cyclistes et aux travailleurs qui mettent en place l'environnement requis pour la pratique. Il vise également à assurer la diffusion de mesures de prévention et d'outils qui permettront aux gestionnaires de sites et aux entreprises de réaliser des actions communes et d'adopter un discours uniforme auprès des cyclistes à travers le Québec.

NOUVELLES MESURES RELATIVES À L'UTILISATION DE COUVRE-VISAGES DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS DU CANADA

Afin de réduire le risque de transmission de la COVID-19, Transports Canada et le secteur des transports ont mis en œuvre un ensemble de mesures sur divers plans, comme le renforcement des pratiques de désinfection, la vérification de l'état de santé des passagers et la possibilité pour les passagers de rester dans leur véhicule à bord des traversiers. Cependant, il y a encore des endroits dans le réseau de transport où les travailleurs doivent être à proximité de collègues et de voyageurs.

Hier, le ministre des Transports, l'honorable Marc Garneau, a annoncé qu'il élargissait les exigences relatives à l'utilisation de couvre-visages par les travailleurs et les autres personnes présentes dans le réseau de transport dans le but de réduire le risque de contracter la COVID-19.

Cette approche visant les travailleurs complète les récentes règles et lignes directrices imposant l'utilisation de couvre-visages aux passagers du transport aérien, maritime ou ferroviaire, dans certaines circonstances, afin de réduire le risque de transmission du virus. L'objectif est aussi d'instaurer une approche plus exhaustive en ce qui a trait aux couvre-visages en vue de mieux protéger toutes les personnes présentes dans le réseau de transport.

Les mesures seront mises en œuvre au moyen d'une combinaison d'arrêtés obligatoires et de lignes directrices.

Vous pouvez consulter le *Document d'information : Mise en œuvre de nouvelles mesures relatives à l'utilisation de couvre-visages dans le secteur des transports du Canada* [ICI](#).

Vous pouvez consulter les *Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19 émises par Transports Canada* [ICI](#).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

RAPPEL - ASSOULPISSEMENT DES RATIOS ANIMATEUR-ENFANTS DANS LES CAMPS DE JOUR DU QUÉBEC

Hier, le gouvernement a annoncé le retour aux rapports d'encadrement habituels recommandés par l'Association des camps du Québec (ACQ) pour les camps de jour pour la période estivale 2020. Cet assouplissement permettra de fournir davantage de latitude aux municipalités et aux organismes responsables de la tenue des camps de jour dans leurs efforts de recrutement.

Les rapports habituels de l'ACQ pour les camps de jour sont les suivants :

Groupe d'âge	Rapport animateur-enfants
3-4 ans	1/8
5-6 ans	1/10
7-8 ans	1/12
9-11 ans	1/15
12-14 ans	1/15
15-17 ans	1/15

Rappelons que les municipalités et les organismes responsables de la tenue des camps de jour devront prévoir des activités favorisant le respect des règles de distanciation et permettant d'assurer l'application de mesures d'hygiène accrues.

Par ailleurs, pour soutenir cet été l'ouverture des camps de jour certifiés dans le respect des consignes des autorités de santé publique, le gouvernement du Québec a annoncé, le 2 juin, l'attribution d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 11 millions de dollars.

Vous pouvez consulter le *Guide de relance des camps en contexte COVID-19* [ICI](#).

La trousse d'outils pour le secteur des camps de jour de la CNESST est disponible [ICI](#).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

WEBINAIRE POUR LES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mercredi 10 juin 2020, 9 h 30 à 10 h 30

Les aspects légaux des difficultés financières des entreprises

Certaines entreprises faisant partie de votre portefeuille d'investissement envisagent les semaines et les mois à venir avec une grande appréhension. Certaines s'en sortiront, mais malheureusement d'autres seront contraintes de fermer, ou du moins, elles se retrouveront face à un mur financier. Personne ne souhaite un tel scénario, mais il y a fort à parier que vous serez confrontés à ce genre de situation.

La FQM et la société en commandite Fonds locaux de solidarité FTQ vous propose un webinaire qui se veut un résumé de la 2^e journée de la formation « Contrats et aspects juridiques ». Appeler une caution, faire valoir ses droits hypothécaires, connaître les options d'une entreprise en cas de difficulté, réagir au dépôt d'une proposition concordataire dans le cadre de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, voilà des

sujets importants que Caroline Dion du service juridique du Fonds de solidarité FTQ abordera avec vous durant cette heure.

Vous pouvez vous inscrire [ICI](#).

RAPPEL - CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT Q-2, R.22

Le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées a été prépublié le 6 mai 2020 à la Gazette officielle du Québec. Une consultation publique de 45 jours aura lieu jusqu'au 20 juin 2020.

Le projet de règlement peut être consulté [ICI](#).

Toute personne intéressée peut soumettre par écrit, avant l'expiration du délai de 45 jours, ses commentaires à :

Madame Marie-Ève Boucher
Directrice adjointe
Direction adjointe des eaux usées municipales - Direction des eaux usées
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 8^e étage, boîte 42
Québec (Québec) G1R 5V7
Courrier électronique : Marie-Eve.Boucher@environnement.gouv.qc.ca

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à M^{me} Marie-Claude Bergeron, ingénieure à la Direction adjointe des eaux usées municipales du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Marie-Claude.Bergeron@environnement.gouv.qc.ca.

Une foire aux questions a été créée spécifiquement pour la modification du règlement. Celle-ci peut être consultée [ICI](#).

La version administrative du projet de règlement et l'analyse d'impact réglementaire peuvent être consultés [ICI](#).

Nous vous invitons à diffuser cette information auprès des citoyens de votre municipalité.

Par ailleurs, afin d'être en mesure de représenter adéquatement les préoccupations et les besoins des membres, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) souhaite connaître votre opinion sur ces modifications réglementaires. Vous pourrez transmettre vos commentaires sous la forme d'un avis ou d'un simple courriel. Pour ce faire, vous êtes invité à communiquer avec la conseillère politique responsable du dossier, M^{me} Mélanie Harvey à mharvey@fqm.ca.

RAPPEL - INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS ET MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Depuis le début de la crise sans précédent provoquée par la pandémie de la COVID-19, les municipalités et les MRC ont dû relever des défis importants et s'adapter rapidement aux mesures exceptionnelles et aux consignes sanitaires mises en place pour limiter la propagation du virus. Nous avons pu constater à quel point vous avez fait preuve d'originalité et d'innovation pour répondre aux besoins de vos communautés et contribuer au maintien des services essentiels.

Nous vous invitons à nous faire parvenir à accompagnementpolitique@fqm.ca vos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives originales que vous avez déployées pour soutenir vos entreprises et les organismes communautaires, encourager l'achat local, assurer la sécurité des citoyens.

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a indiqué avoir participé à une conférence internationale concernant la distribution de vaccin.

Il a annoncé que de nouvelles projections relativement à la COVID-19 seront dévoilées aujourd'hui. Il a indiqué que les données étaient encourageantes au pays et qu'on observait un ralentissement de la progression du virus. Il a toutefois rappelé la gravité de la situation, notamment dans les régions où on continue d'observer un nombre élevé de nouveaux cas et dans les centres de soins longue durée et les résidences pour aînés. Il a insisté sur l'importance du respect des consignes et la nécessité d'accélérer le dépistage massif et la recherche pour continuer la reprise progressive des activités. |

Il a rappelé l'importance pour les aînés de rester à la maison pour protéger leur santé, en reconnaissant que ce confinement entraîne d'importants défis économiques.

Le premier ministre Justin Trudeau a annoncé que les aînés admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et au Supplément de revenu garanti (SRG) recevront un paiement unique non imposable au cours de la semaine du 6 juillet. Il a indiqué que les aînés admissibles à la pension de la SV recevront un paiement de 300 dollars, auquel s'ajoutent 200 dollars de plus pour ceux qui sont admissibles au SRG, ce qui porte le total à 500 dollars. Les bénéficiaires de l'Allocation recevront également 500 dollars. Ce soutien financier de 2,5 milliards de dollars aidera les aînés canadiens à couvrir les dépenses additionnelles causées par la COVID-19 et leur offrira une meilleure sécurité financière pendant cette crise. Au total, l'aide supplémentaire annoncé jusqu'à aujourd'hui représente près de 900 dollars de plus aux aînés vivant seuls et plus de 1 500 dollars aux couples d'aînés.

Il a annoncé que la reprise économique et l'aide aux municipalités feront l'objet de discussions lors de la rencontre des premiers ministres qui se tiendra plus tard aujourd'hui.

La formation municipale à distance

